



## SCI Canada – Communiqué (Fevrier 2013)

### Contexte

Le système de commandement des interventions (SCI) est le fruit des leçons que les intervenants ont durement apprises durant leur lutte contre les feux de brousse et de végétation survenus en Californie durant les années 1970. Ces défis ont fait ressortir le besoin d'améliorer et de normaliser le commandement et la coordination d'un vaste éventail d'intervenants, de territoires de compétence et de matériel, quelle que soit l'importance de l'incident, en recourant à une méthode tous risques.

L'adoption du SCI au Canada remonte au milieu des années 1990 en Colombie-Britannique, avec le système de gestion des interventions d'urgence de cette province, puis avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC). En 2002, le CIFFC a adapté la documentation du SCI américain pour le Canada afin d'améliorer l'efficacité de l'intervention sur les lieux, l'interopérabilité en vue d'une aide mutuelle accrue et la sécurité des intervenants. Par la suite, toutes les agences provinciales, territoriales et fédérales de lutte contre les feux de friches ont adopté ce modèle du SCI. Le CIFFC, chef de file de la communauté du SCI, est devenu le dépositaire et le propriétaire des produits de SCI Canada. Durant les années subséquentes, au fur et à mesure que les responsables de la gestion des urgences se familiarisaient avec le SCI, diverses agences et institutions d'enseignement ont commencé à produire leurs propres versions du matériel de formation au SCI afin de répondre à un intérêt croissant à l'égard de la formation en cette matière, sous une forme ou une autre.

À l'automne 2009, le CIFFC a demandé une subvention au Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage (FNI de R-S) du Secrétariat national de recherche et de sauvetage. Le projet visait l'élaboration d'un programme de formation « tous risques » de SCI Canada pour le secteur bénévole canadien de recherche et de sauvetage au sol (RSS), le principal bénéficiaire du projet. Grâce au soutien financier du gouvernement de l'Alberta et à la commandite de Parcs Canada, de la Gendarmerie royale du Canada et de l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage (ACVRS), le CIFFC a reçu une contribution triennale en avril 2010.

### Buts et objectifs

Le succès reconnu du modèle du SCI a entraîné l'application et l'adaptation généralisées de ces méthodes par divers utilisateurs dans l'ensemble du Canada, notamment des agences de lutte contre les feux de forêt, des agences d'intervention d'urgence tous risques et divers ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux. Cependant, chaque adaptation nous éloigne de la normalisation. Tout écart met à risque les objectifs d'interopérabilité, tant au Canada qu'avec nos partenaires internationaux.

Le comité directeur de SCI Canada a été formé à partir d'une « coalition de participants de bonne volonté » dans le but primordial de protéger et de normaliser la méthode tous risques du SCI utilisée au Canada.

Les objectifs principaux de SCI Canada sont de promouvoir l'utilisation normalisée des produits de SCI Canada parmi les agences afin d'améliorer l'interopérabilité, d'assurer la gouvernance de l'élaboration des produits de formation dans les deux langues officielles et de promouvoir la réciprocité entre les agences lorsque les intervenants et le personnel de gestion des situations d'urgence sont déployés ou déplacés dans l'ensemble du Canada.

En guise d'appui aux objectifs de SCI Canada, on a mis au point un document de formation standard qui définit les normes concernant tous les programmes de formation au SCI, les fournisseurs de formation ainsi que la participation et la certification des étudiants.

## **Participants**

Les membres du comité proviennent des provinces et territoires, des territoires de compétence et des organismes canadiens qui utilisent les produits de SCI Canada. À la fin de 2012, dix provinces et territoires ainsi que huit agences et organismes s'étaient joints au comité. Parmi ceux-ci, neuf ont adopté le rôle d'autorité compétente.

Une autorité compétente est l'organisme, le bureau ou la personne ayant la responsabilité légale d'administrer et d'appliquer les exigences de la formation standard. Les autorités compétentes sont chargées de l'assurance qualité des documents de formation et de la formation dans leur territoire de compétence, de l'agrément des fournisseurs de formation et de la mise à jour d'une base de données sur toute la formation dispensée dans leur territoire de compétence.

Membres du comité

### **Les agences qui se sont proclamées autorité compétente aux fins de SCI Canada sont les suivantes :**

Bureau de gestion des urgences, Nouvelle-Écosse;  
Emergency Measures Organization, Île-du-Prince-Édouard;  
Emergency Measures Organization, Manitoba;  
Alberta Emergency Management Agency, Alberta;  
Emergency Management BC, Colombie-Britannique;  
Fire and Emergency Services, Terre-Neuve;  
Protective Services, Yukon;  
Agence Parcs Canada;  
Emergency Management and Fire Safety Branch, Saskatchewan;  
Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage.

### **Autres agences actuellement membres de SCI Canada :**

Sûreté du Québec;  
Organisation des mesures d'urgence, Nouveau-Brunswick;  
Bureau du commissaire aux incendies, Manitoba;  
Emergency Measures Organization, City of Saskatoon, Saskatchewan;  
Emergency Response and Recovery, Nunavut  
Conseil national de recherche et de sauvetage au sol (CNRSS) du Canada;  
Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC);  
IMWG ICS/IMS Canada;  
Mesures d'urgence Ontario, Ontario;  
Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS).

### **SCI Canada : les avantages pour la gestion des situations d'urgence au Canada**

Depuis 2010, le projet SCI Canada a donné des résultats très tangibles, dont le principal est la mise sur pied d'un seul programme de formation au SCI, qui constitue un pas-de-géant en vue de l'adoption d'une méthode tous risques de gestion des situations d'urgence au Canada. Aux termes d'un programme de formation normalisé, le but du projet consiste à :

- minimiser les coûts d'élaboration du programme pour chaque territoire de compétence;
- assurer l'intégrité du système au moyen d'un contenu de cours et de méthodes d'enseignement et d'évaluation normalisés;
- faire en sorte que le programme de formation tienne compte des pratiques exemplaires;
- accroître l'adoption du système de commandement des interventions comme système de choix pour les interventions en cas d'urgence;
- s'assurer que tout le personnel de gestion des situations d'urgence et d'intervention en cas d'urgence qui utilise les produits de SCI Canada dispose de l'information la plus récente en fournissant de la documentation à jour aux fournisseurs de formation reconnus et aux étudiants sur le site Web de SCI Canada à l'adresse <http://www.icscanada.ca/> ;
- assurer l'interopérabilité interagence et internationale nécessaire à une intervention rapide et coordonnée en cas d'urgence;
- surveiller les changements et les progrès des autres systèmes de gestion des interventions.

## Prochaines étapes

Conscient du fait que des agences, des fournisseurs de formation et des établissements d'enseignement ont élaboré leur propre version des documents de formation au SCI, le comité directeur de SCI Canada a adopté une période de transition prenant fin le 1<sup>er</sup> avril 2014 au cours de laquelle les autorités compétentes reconnaîtront l'équivalence de ces autres documents de formation au SCI. Le comité directeur de SCI Canada reconnaît également que les fournisseurs de formation reconnus par SCI Canada peuvent ajouter du matériel pertinent à leurs cours afin d'améliorer l'expérience d'apprentissage des étudiants, mais qu'ils ne peuvent enlever ni exclure aucun élément des cours de formation de SCI Canada.

L'un des points suivants à l'agenda du comité directeur de SCI Canada est l'obtention du soutien d'autres agences à l'égard du programme de formation standard et des produits de SCI Canada, notamment :

- l'Association canadienne des chefs de police (ACCP);
- l'Association canadienne des chefs de pompiers (ACCP);
- les Paramedics Chiefs of Canada (PCC);
- les ministères du gouvernement fédéral.

Le financement du projet en cours se terminera le 31 mars 2014 et un nouveau modèle de gouvernance devra être mis au point pour SCI Canada. Le comité directeur a l'intention d'effectuer la transition vers la création d'un conseil d'administration pour SCI Canada d'ici 2014. La gestion et la constitution de ce conseil engloberont toutes les agences participantes, qui auront leur mot à dire sur le développement continu et la progression du concept de SCI Canada. Le conseil offrirait une orientation stratégique et assurerait :

- des révisions et des mises à jour opportunes du programme de formation de SCI Canada;
- l'intégrité du programme de SCI Canada;
- la promotion de l'interopérabilité du SCI entre les agences et les divers paliers de gouvernement;
- la liaison avec d'autres systèmes de gestion des interventions et d'autres agences de soutien.

La prochaine étape du comité directeur du SCI consistera à chercher l'appui et la reconnaissance du Canadian Council of Emergency Management Organizations (CCEMO) et des cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU).

Pour obtenir plus d'information et consulter le document *Système de commandement des interventions – Normes de formation des étudiants et de qualification des fournisseurs de formation*, veuillez consulter le site Web de SCI Canada à l'adresse <http://www.icscanada.ca/>.